

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation
A. FX-485-BB

Date de 1^{ère} immatriculation
B. 09/02/2021

C.1 SEGAULT

GUILLAUME

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1.2 VALLEE VIRGINIE

C.3

6 RUE FRANCIS MARTIN

88630 FREBECOURT

D.1 PEUGEOT

D.2 UPHMHD-J1B500

D.2.1 M10PGTVP0994762

D.3 208

E. VR3UPHMHDM5804000

F.1 1510

F.2 1510

F.3 2010

G 1055

G.1 980

J M1

J.1 VP

J.2 AB

J.3 CI

K e2*2007/46*0639*12

P.1 1199

P.2 55

P.3 ES

P.6 4

Q

S.1 5

S.2

U.1 74

U.2 3750

V.7 119

V.9 715/2007*2018/1832APEURO6

X.1 VISITE AVANT LE 07/02/2027

Y.1 240

Y.2 0

Y.3 0

Y.4 11

Y.5 2.76

Y.6 253.76

Pour le ministre et par délégation,
La déléguée à la sécurité routière



Florence GUILLAUME

H

I 16/04/2025

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation

FX-485-BB

16/04/2025

2025BR17222

VR3UPHMHDM5804000

PEUGEOT

SEGAULT

GUILLAUME



COUPON DÉTACHABLE

CRFRAFX485BB7VR3UPHMHDM580400002102090VP<<<<
CI<<PEUGEOT<<<<<<<208<<<<<<<<<<2025BR1722212

002173

002173

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers
ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat
d'immatriculation.

Nom _____

Domicile _____

Date _____

Signature _____

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE CONTRÔLES TECHNIQUES

- (L.1) Sexe national
- (L.2) Catégorie (CE)
- (L.3) Catégorie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (R.1) Cylindres (en cm³)
- (R.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (R.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (R.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places assises (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (V.7) CO2 (en g/km)
- (V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (X.1) Dates de contrôles techniques
- (X.1.1) Moment de la taxe régionale en euros
- (X.2) Moment de la taxe sur les véhicules de transports en bus
- (X.3) Moment du malus CO2 et de la taxe additionnelle sur la hausse en ordre de marche en euros
- (X.4) Moment de la taxe fixe en euros
- (X.5) Moment de la retenue d'admission du certificat d'immatriculation en euros
- (X.6) Moment total des taxes et de la retenue en euros
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur



Certificat d'immatriculation

Forma de circulații, Osveštění a registrace, Registrovingsattest,
Zlusestigningsbevisning, Registrationsbevis, Atoio Vokloporok,
Registracion certificate, Carta di circulație, Registracijas apliecinā,
Registrācijas liupinas, Rojgimn enguolay, Carimari, Car Registracziom,
Kendemenewis, Dovidok Registracziy, Certificate de matriculati,
Osvědčení o evidenci, Potvrzení dovozu, Registracjonslist,
Registringsbeviset, Parvostajajenen talvot na avtomobila,
Certificat de Immatriculare.

2025BR17222

- (A) Numéro d'immatriculation
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
- (C.3) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant signer le véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C.4) a) Mention indiquant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
- (C.4.1) Mention indiquant le nom et de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
- (D.1) Marque
- (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sans pour les motocycles (en kg)
- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (J) Catégorie du véhicule (CE)